

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Strasbourg, le 14 décembre 2021

Dispositif de stationnement et de circulation pour la Saint Sylvestre

Suite au succès de l'expérimentation de l'an dernier, la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg élargissent cette année les solutions de stationnement pour la Saint-Sylvestre afin que les habitants-es du territoire puissent mettre leur véhicule en sécurité.

L'Eurométropole de Strasbourg finance le gardiennage des parkings suivants du 31 décembre à 12h au 1^{er} janvier à 23h59 :

- Parking-relais (P+R) Baggersee
- Parking-relais (P+R) Ducs d'Alsace
- Parking-relais (P+R) Elsau
- Parking-relais (P+R) Parc des Romains
- Parking-relais (P+R) Poteries
- Parking-relais (P+R) Hoenheim gare
- Parking As Stockfeld (Strasbourg, Neuhof-Sud)
- Parking du centre de formation de conduite (Strasbourg, Musau)
- Parking du centre funéraire du cimetière nord (Strasbourg, Robertsau)
- Parking du jardin des Deux Rives (Strasbourg, Port du Rhin)
- Parking du parc de la Citadelle (Strasbourg, Esplanade)
- Parking de la piscine de la Kibitzenau (Strasbourg, Neuhof-Nord)
- Parking du stade de la Canardière (Strasbourg, Meinau)
- Parking du Zénith (P1 + P2, entrée depuis Hautepierre uniquement)
- Parking de l'école des Pruneliers (Bischheim)
- Parking du gymnase Lixenbuhl (Illkirch-Graffenstaden)
- Parking du stade Joffre Lefebvre (Lingolsheim)
- Parking du centre nautique (Schiltigheim)

Des agents-es de sécurité seront présents-es sur chaque site.

À Strasbourg, un arrêté municipal signé le 13 décembre 2021 prévoit la mise en place d'interdictions exceptionnelles de circulation et ou de stationnement dans plusieurs rues et zones d'habitation du 31 décembre 2021 à 8h00 au 2 janvier 2022 à 08h00. Ces zones d'interdiction ont été élaborées en coordination avec les services de la Préfète, de la Procureure de la République, de la Direction Départementale de Sécurité Publique et des associations :

- accès interdit à tous les véhicules à moteur et stationnement interdit et qualifié « gênant », sur les parkings ouverts à la circulation publique situés :
 - rue Ingold, à l'angle rue du Marschallhof
 - rue Ingold, à l'angle allée Reuss
 - rue de Périgueux, à l'angle rue de Nontron
 - rue du Marschallhof, à l'angle rue de la Klebsau

- circulation interrompue à tous les véhicules à moteur et stationnement interdit et qualifié « gênant » :
 - rue de Clermont-Ferrand

- stationnement interdit et qualifié « gênant » dans tout le périmètre concerné, dans les parties matérialisées par des panneaux, y compris sur les parkings limitrophes et ouverts à la circulation publique:

Quartier	Rues concernées
Cité de l'III	<ul style="list-style-type: none"> • rue de la Fecht, entre les n°2 et 16 • rue de l'III, entre les n°28 à 42
Cronenbourg	<ul style="list-style-type: none"> • rue Augustin Fresnel, entre la place François Arago et la rue de Hochfelden, y compris le parking devant le Centre socio-culturel • place de Haldenbourg, entre les n°1 et 7 • rue du Rieth, sur le parking du stade Exes (n°31)
Elsau	<ul style="list-style-type: none"> • rue Martin Schongauer, sur la partie en impasse depuis la rue Michel-Ange • rue Velasquez
Gare	<ul style="list-style-type: none"> • Rue du Ban-De-La-Roche, sur la partie en impasse depuis le n°50
Hautepierre	<ul style="list-style-type: none"> • avenue Racine, entre l'avenue Tolstoï et l'avenue Shakespeare, des deux côtés de la voie • avenue Tolstoï, entre l'avenue Racine et l'avenue Molière

Koenigshoffen	<ul style="list-style-type: none"> • allée des Comtes, de la rue des Petites Fermes à la rue Herrade, des deux côtés de la voie
Meinau	<ul style="list-style-type: none"> • avenue de Normandie, entre la rue Schulmeister et la rue Auguste Brion • rue Auguste Brion, entre le n°14 et l'avenue de Normandie • rue Eugene Imbs • rue Schulmeister, entre l'avenue de Normandie et la rue Arthur Weeber • rue Arthur Weeber, entre les n°10 et 16
Neuhof	<ul style="list-style-type: none"> • allée Reuss • rue Jean-Henri Alberti • rue de Clairvivre • rue de Hautefort • rue Ingold • rue de la Klebsau, entre la rue Schach et la rue du Marschallhof • rue du Marschallhof • rue de Nontron • rue de Perigueux, entre la rue de Clairvivre et la rue de Nontron • rue Schach, y compris sur la contre-allée devant les numéros 1 à 9 • rue Schrag • rue de Thiviers • rue Jean-Frederic Unsel • rue Lucienne Welschinger
Poteries	<ul style="list-style-type: none"> • rue Colette, sur tout le parking au bout de l'impasse • rue Jean-Paul De Dadelsen • rue Christophe-Thomas Walliser
Port du Rhin	<ul style="list-style-type: none"> • route de l'Île-des-Épis • route du Rhin, entre la rue Migneret et la rue Kentzinger • rue Kentzinger • rue Migneret

Toutes les informations sont à retrouver sur strasbourg.eu/-/prevention-stationnement